



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017, le règlement suivant :

- Règlement numéro 01-283-99 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e Rue et la 51^e Rue.»

En date du 6 décembre 2017, un certificat de conformité au plan d'urbanisme a été délivré relativement à ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ledit règlement est entré en vigueur le 6 décembre 2017.

Fait à Montréal le 11 décembre 2017

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Journal Le Devoir, édition du 11 décembre 2017